



Abandon de l'usufruit suite a vente du bien

Par **gilsav**, le **06/05/2014** à **08:39**

Bonjour

ma belle mère est propriétaire de sa résidence principale mais son second époux en a l'usufruit

bientôt elle va déménager dans un nouvel appartement qu'elle a acheté a son nom uniquement

son époux âgé de 89ans va donc la suivre ou plus probablement être en maison de retraite donc de ce fait la résidence sur laquelle il a l'usufruit ne va plus lui être utile car il ne l'habitera plus

ma belle mère va donc devoir la mettre en vente pour Eviter qu'elle ne s'abîme

comment cela se passe t il?

doit elle donner 20% a son epoux ou il y a t il une solution pour qu'il renonce a l'usufruit sans ces 20%

merci